

Idée reçue n°4 "L'aide alimentaire permet de lutter contre la précarité alimentaire"



Chiffres-clés

- En 2021, **32% des Français** ont des difficultés à consommer des fruits et légumes frais tous les jours (+3 points par rapport à 2020)¹.
- En 2017, **8.9 millions de personnes** vivent en dessous du seuil de pauvreté en France².
- Les demandes d'aide alimentaire ont **augmenté de 9%** en 2022. Selon l'INSEE, **2 à 4 millions de personnes dépendent** de l'aide alimentaire en France³.
- **70% des bénéficiaires** des banques alimentaires sont **des femmes**⁴.
- En 2020, 50% des bénéficiaires des Restos du coeur ont **moins de 25 ans**⁵.
- Il existe **79 banques alimentaires** en France.
- Entre **1,6 et 2,7 millions de personnes** auraient basculé dans l'aide alimentaire avec le confinement durant la crise du Covid-19⁶.

Définitions

L'**aide alimentaire** correspond à la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.

La **précarité alimentaire** se définit par un accès restreint à des produits sains et nutritifs. Elle est liée à l'insuffisance et l'instabilité des ressources.

La **lutte contre la précarité alimentaire** "vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale"⁷.

Les **grandes structures de l'aide alimentaire** sont le CCAS, CIAS, Croix-rouge, Fédération Banques alimentaires, Restos du coeur, Secours populaire, épiceries sociales et solidaires.

Références et hyperliens :

1. [Baromètre de la pauvreté Ipsos \(2022\)](#)
2. INSEE : [France, portrait social \(2019\)](#)
3. Les Echos : [Aide alimentaire : les associations tirent la sonnette d'alarme \(2022\)](#)
4. Institut CSA : [Etude Nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires \(2020\)](#)
5. France Bleu : [Interview de Jean Vienne, Président des Restos du coeur du Vaucluse \(2022\)](#)
6. Basta : [Distribuer de la mal-bouffe aux pauvres tout en défiscalisant : les dérives de l'aide alimentaire \(2020\)](#)
7. Article L226-1 du code de l'action sociale et des familles

Points-clés

- L'aide alimentaire est actuellement indispensable en tant que réponse concrète pour des situations d'urgence alimentaire. Elle constitue à présent la réponse politique principale de lutte contre la précarité alimentaire.
- Elle n'est néanmoins pas suffisamment efficace pour réduire durablement la précarité alimentaire en France, notamment parce qu'elle ne permet pas aux bénéficiaires d'accéder à une alimentation durable, de qualité et culturellement adaptée.
- L'imprévisibilité des dons rend difficilement atteignable l'équilibre nutritionnel pour les bénéficiaires. Les protéines animales sont surreprésentées, de même que les acides gras saturés et les sucres libres. À l'inverse, les fibres et certains acides gras essentiels, vitamines et minéraux sont en quantité insuffisante. De façon générale, la qualité des produits distribués dans l'aide est questionnée : produits ultra-transformés, peu de produits frais, peu de produits de qualité (sucre, additifs, etc.).
- L'aide alimentaire occasionne, dans une certaine mesure, une atteinte à la dignité des personnes. Pendant longtemps, les bénéficiaires ne pouvaient pas choisir les aliments qu'ils souhaitaient consommer et qui n'étaient donc pas toujours adaptés à leurs envies, leurs croyances religieuses, etc. Si des améliorations ont été réalisées sur ce point, l'aide alimentaire n'en demeure pas moins génératrice de stigmatisation sociale et de "violences alimentaires".
- L'aide alimentaire est aujourd'hui une politique structurelle de gestion des surplus de la production agricole intensive.
- Il apparaît nécessaire de faire évoluer la politique de l'aide alimentaire en développant des réponses alternatives dans le cadre de l'action publique. Certains dispositifs dits de "solidarité alimentaire" sont déjà en train d'être testés et financés par les pouvoirs publics comme les paniers solidaires, les jardins partagés, les groupements d'achats, etc.

« Si l'ambition était de combattre l'insécurité alimentaire, nous avons suffisamment de recul pour juger que l'aide alimentaire est un échec total ; ce qui traduit que l'objectif n'était peut-être pas celui-ci. »

Dominique Paturel,
sociologue

Depuis quand se pose-t-on cette question ?

- **1984** : Création des banques alimentaires pour recevoir le surplus du système de production et de distribution.
- **1985** : Création des Restos du cœur pour répondre à une crise ponctuelle liée à l'augmentation de la pauvreté due à une vague de licenciement et de chômage.
- **1987** : Mise en place du dispositif d'aide alimentaire au niveau européen via le Programme d'aide alimentaire aux plus démunis (PEAD) s'appuyant sur un approvisionnement via les stocks de denrées alimentaires européens.
- **2004** : Lancement du Plan national d'aide alimentaire (PNAA) pour répondre aux besoins non pourvus par l'Europe (diminution des stocks) en améliorant et en diversifiant l'aide alimentaire.
- **2016** : La Loi Garot établit un lien direct entre la gestion des invendus des supermarchés (lutte contre le gaspillage) et l'approvisionnement de l'aide alimentaire.

Pourquoi c'est important de se poser cette question dans le cadre de la SSA ?

Actuellement, la lutte contre la précarité alimentaire se fait quasi exclusivement via des distributions caritatives soutenues par le principe de la charité. Si l'aide alimentaire est indispensable, elle est en revanche insuffisante voire inefficace pour traiter des causes qui induisent les situations de précarité alimentaire. Sa transformation est donc nécessaire à travers la mise en place d'une véritable politique publique. Selon le Conseil national de l'Alimentation (CNA), la SSA "serait capable de traiter le problème de la précarité alimentaire à la racine"¹. Par l'instauration d'un droit universel, la SSA permettrait de mettre fin aux pratiques discriminatoires qui obligent les bénéficiaires de l'aide alimentaire à devoir justifier de leur situation économique pour bénéficier de cette aide ce qui contribue à porter atteinte à leur dignité. La mise en place de la SSA permettrait de matérialiser un droit universel à l'alimentation qui reste encore aujourd'hui non reconnu dans le droit français.

« Ce n'est pas l'aide alimentaire qui est violente, c'est la structure du système alimentaire global qui se sert de l'aide alimentaire pour faire fonctionner son système alimentaire qui est violente: c'est une violence structurelle ».

Bénédicte Bonzi,
anthropologue

« L'aide alimentaire est financée par des dons, sous différentes formes, et cela arrange bien l'État. Car il y a probablement un côté inavouable à murmurer "nous avons ce problème-là en France, encore aujourd'hui" ».

Antoine Bernard De Raymond,
sociologue

Pour aller plus loin

Conférence : "[Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité](#)" (2020)

Table Ronde : "[Omnivore : Démocratie alimentaire : faut-il changer le système ?](#)" (2022)

Interview : "[Bénédicte Bonzi : Du don à la notion de violences alimentaires](#)" (2022)

Emission : "[Précarité alimentaire : comment nourrir les plus démunis ?](#)" (2022)

Interview : "[Dominique Paturel - L'aide alimentaire en France](#)" (2019)

Dossier du CNLE : "[Les évolutions de l'aide alimentaire](#)" (2009)



Références et hyperliens :

1. Conseil National de l'Alimentation : [Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire - Avis n°91 \(2022\)](#)